

# ARVESTAR

## Politique d'investissement ESG

### Table des matières

1	La durabilité chez Arvestar .....	1
2	Organisation et ressources.....	2
3	Intégration des aspects ESG dans le processus d'investissement.....	2
4	Investment Compliance.....	3
5	Stratégies ESG.....	3
	5.1 <i>Filtre normatif</i> .....	4
	5.2 <i>Politique d'exclusion ESG</i> .....	4
	5.2.1 Activités controversées.....	4
	5.2.2 Entreprises controversées .....	7
	5.3 <i>Best-in-class approach</i> .....	7
6	Politique d'engagement et d'exercice de droits de vote .....	8

# 1 La durabilité chez Arvestar

La Finance durable vise à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) lors de la prise de décisions d'investissement et ce, afin d'accroître la proportion des investissements à long terme dans des activités et des projets durables.

Arvestar Asset Management (Arvestar) accorde une attention particulière à la durabilité et entend agir de façon responsable par rapport à l'impact environnemental et social de ses activités. Chaque décision d'investissement a un impact. Arvestar entend avoir une approche responsable par rapport aux activités controversées, éviter les investissements dans des entreprises qui sont sérieusement et fréquemment impliquées dans des controverses tout en promouvant les meilleures pratiques qui favorisent la croissance durable à long terme.

En tant que société de gestion, Arvestar a un rôle important à jouer dans le développement durable en définissant la stratégie ESG des fonds sous gestion (les Fonds) :

- Fonds d'épargne-pension Argenta (ARPE) et fonds d'épargne-pension Argenta Defensive (ARPE Defensive)
- Argenta DP Dynamic Allocation et Argenta DP Defensive Allocation (deux compartiments d'Argenta DP)

Grâce à la joint-venture avec Degroof Petercam Asset Management (DPAM), Arvestar bénéficie de l'expertise de DPAM, ce qui apporte une dimension dynamique et proactive à sa stratégie ESG et permet notamment de bénéficier des éléments suivants :

- L'expertise d'analystes ESG spécialisés qui identifient les facteurs de durabilité les plus pertinents pour chaque secteur, évaluent la performance ESG des entreprises et évaluent la qualité des données ESG des fournisseurs externes.
- Une politique de vote active pour défendre et encourager les aspects ESG.
- Un processus d'engagement basé sur le dialogue avec les entreprises pour promouvoir les meilleures pratiques en termes de gouvernance et de challenges ESG. Le processus d'engagement est également un outil permettant de mieux comprendre le profil de durabilité des entreprises et d'encourager les lauréats qui font des efforts pour progresser.

L'approche d'Arvestar pour prendre en compte les caractéristiques ESG dans la stratégie d'investissement des Fonds peut se résumer comme suit :

- Défendre les droits fondamentaux (les objectifs de développement durable des Nations Unies : « UN Global Compact ») ayant trait au respect des droits de l'Homme et du travail, la lutte contre la corruption et la protection de l'environnement en évaluant la sévérité des controverses auxquelles des émetteurs peuvent être confrontés.
- Eviter les investissements dans des activités controversées considérées comme non éthiques, irresponsables et/ou non durables ou faisant l'objet de controverses sévères.
- Encourager les entreprises ayant la meilleure performance ESG.
- Tout en encourageant les efforts constants et les évolutions des entreprises moins performantes vers le développement durable.

## 2 Organisation et ressources

Arvestar est une joint-venture entre Argenta Asset Management SA (AAM) et Degroof Petercam Asset Management (DPAM). AAM est une filiale d'Argenta Spaarbank SA et fait partie du Groupe Argenta.

Degroof Petercam Asset Management agit en tant qu'Investissement manager et est chargé de la mise en œuvre de la stratégie ESG dans le processus d'investissement.

DPAM en tant que gestionnaire de portefeuilles dispose d'un long track record dans l'implémentation de stratégies ESG. Les gestionnaires de portefeuilles sont experts dans l'intégration de la recherche et des données ESG quantitatives et qualitatives dans le processus d'investissement afin d'améliorer la performance à long terme des fonds et de réduire les risques liés à une approche ESG suboptimale.

Les gestionnaires de portefeuilles peuvent à cette fin capitaliser sur l'expertise interne :

- Responsible Investment Steering Group (RISG) : analyse les différents défis ESG et promeut l'investissement responsable (RI), partage les réflexions et connaissances ESG et vise par ce biais à renforcer l'expertise dans ces domaines en interne et en externe.
- Responsible Investment Competence Center (RICC) qui supervise toutes les initiatives, méthodologies et projets liés aux aspects ESG dans le cadre du processus d'investissement.
- Buyside research analyst team qui intègre les indicateurs d'investissement responsable dans tous les rapports de recherche produits par l'équipe d'analyse.

Les données ESG sont fournies par de nombreux fournisseurs de recherche externes tels que : Sustainalytics, MSCI ESG Research et Trucost. Ces données sont complétées par les recherches spécialisées de diverses références internationales et d'un grand nombre de brokers.

Arvestar collabore avec VigeoEiris pour obtenir les listes d'exclusions concernant les activités controversées et les controverses sévères encourues par les entreprises. La « Controversy database » permet d'être informé en temps réel des éventuelles controverses à l'encontre des entreprises en portefeuille. De plus, la performance ESG est suivie via le « data Lab » de VigeoEiris. Cet outil fournit des rapports d'analyse sur mesure permettant de vérifier le respect des objectifs ESG des entreprises.

## 3 Intégration des aspects ESG dans le processus d'investissement

Le processus d'investissement intègre des facteurs ESG depuis la phase de recherche jusqu'à la prise de décision finale d'investissement et prend en compte les facteurs ESG pertinents pour toutes les classes d'actifs. L'accent est mis sur les critères déterminants qui peuvent impacter les activités ou la situation financière des entreprises. La section 5 décrit les différentes méthodes d'intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement.

- La première étape consiste à identifier les enjeux ESG stratégiques (top down).
- La deuxième étape se concentre sur la matérialité des questions ESG. Il s'agit d'identifier les risques et les opportunités à moyen terme et d'évaluer la manière dont les entreprises ou les pays se préparent pour y faire face. Différents critères sont évalués dans l'objectif d'identifier les enjeux qui peuvent avoir un impact matériel sur la pérennité des activités des entreprises et par conséquent, sur leur profitabilité et la création de valeur à long terme pour les actionnaires (bottom up).

Dans chaque secteur et sous-secteur des facteurs spécifiques sont identifiés et évalués afin de tenir compte des enjeux ESG spécifiques, ce qui permet d'identifier les entreprises les mieux positionnées pour faire face à ces défis sectoriels. Les facteurs ESG prépondérants sont révisés régulièrement car leur pertinence et leur importance évolue au fil du temps.

Le processus se repose sur les rapports de scoring ESG des fournisseurs de recherche externes. Dans le cas où les rapports de recherche mettent en évidence des manquements significatifs ou des problématiques ESG qui peuvent impacter la viabilité d'une entreprise à long terme, une analyse approfondie est effectuée par les analystes de DPAM et d'autres actions comme un processus d'engagement sont envisagées.

En complément de l'analyse ESG des activités des entreprises, le processus d'investissement prévoit également un screening des pays et de leurs gouvernements. Les pays non-membres de l'OCDE qualifiés comme étant non démocratiques ou non libres par The Freedom House et The Economist Intelligence Unit sont exclus de l'univers d'investissement. Les pays de l'OCDE et des marchés émergents sont quant à eux évalués selon un modèle interne basé sur une approche « best-in-class » multidimensionnelle quantitative et objective. Le modèle couvre différents thèmes de durabilité : l'écologie, la démocratie et la transparence, l'éducation, la santé, la prospérité et la distribution des richesses. Chaque critère se voit attribuer un score sur une échelle de 0 (pire) à 100 (meilleur) en fonction de la position relative du pays en question par rapport aux autres pays.

## 4 Investment Compliance

L'équipe de gestion des risques d'Arvestar dispose de rapports quotidiens d'investment compliance (conformité des investissements par rapport à la politique d'investissement) afin de lui permettre d'assurer sa fonction de surveillance des activités externalisées auprès de DPAM. Des contrôles permettent également de vérifier que toutes les positions en portefeuille sont conformes aux listes d'exclusion et aux stratégies ESG définies à la section 5.

En cas de « breach », c'est-à-dire lorsque qu'un titre en portefeuille devient inéligible suite à un changement de statut, la position ne peut plus être augmentée et doit être disposée dans un délai de trois mois (dans le meilleur intérêt des actionnaires du Fonds).

## 5 Stratégies ESG

Une stratégie inadéquate dans le domaine environnemental, social ou de bonne gouvernance peut impacter les résultats des sociétés et engendrer des risques de durabilité. Les risques de durabilité se définissent en effet comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, peut avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques de durabilité sont généralement classés selon les catégories suivantes :

- Risque physique : perte potentielle de valeur d'un actif due à un événement matériel comme par exemple le réchauffement climatique ou une pénurie de matière première.
- Risque de transition : perte potentielle de valeur d'un actif liée à la transition vers une économie verte et durable. Par exemple, suite à l'introduction de nouvelles réglementations.
- Risque réputationnel : perte potentielle de valeur d'un actif suite à un événement qui porte atteinte à la réputation d'un émetteur.

Les défis ESG font partie intégrante du processus d'investissement des Fonds qui intègre les stratégies ESG suivantes :

- Filtres normatifs : Sélection basée sur le respect des normes et standards internationaux avec comme fil conducteur les United Nations Global Compact Principles.
- Politique d'exclusion :
  - Activités controversées : exclusion des entreprises qui sont impliquées dans des activités controversées et/ou contraire à l'éthique.
  - Controverses : exclusion des entreprises qui font l'objet de controverses sévères.
- Filtres best-in-class : sélection des meilleurs profils ESG dans chaque secteur et sous-secteur.

## **5.1 Filtre normatif**

Les entreprises qui ne se conforment pas au Pacte mondial des Nations Unies sont exclues de l'univers d'investissement.

Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies recouvrent quatre domaines majeurs : les droits de l'Homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Les agences de notation non financière vérifient régulièrement la conformité des entreprises afin d'identifier celles qui sont confrontées à de controverses sévères et des incidents qui relèvent des 4 domaines couverts par le Pacte mondial. Les entreprises sont classées comme conformes, non conformes ou sont placées sur une liste de surveillance. Les noms qui figurent sur cette liste sont surveillés sur une période plus longue afin d'évaluer si des progrès significatifs sont enregistrés par rapport au respect de ces principes fondamentaux ou si la sévérité de la controverse s'avère être inférieure à l'estimation initiale.

Les prestataires de recherche pour les filtres normatifs sont Sustainalytics et MSCI ESG Research.

## **5.2 Politique d'exclusion ESG**

### **5.2.1 Activités controversées**

Les filtres d'exclusion mis en place ont pour objet de limiter l'exposition des fonds envers les secteurs controversés, voire d'exclure totalement certains secteurs de l'univers d'investissement.

Une blacklist basée sur la recherche de Vigeo Eiris est fournie chaque semestre. Cette blacklist intègre également la liste d'exclusion de la Norges Bank qui est basée sur des critères fixés par le ministère norvégien des Finances qui, à son tour, est conseillé par le Conseil de l'Éthique. Les gestionnaires de portefeuille de DPAM intègrent cette blacklist à leur recherche dédiée propre dans le processus de construction de portefeuille.

Le degré d'implication dans une activité controversée est mesuré sur la base de la contribution en pourcentage des revenus de cette activité au chiffre d'affaires total d'une entreprise.

Les seuils de revenus suivants sont d'application pour les activités controversées :

Controversial Activity	Description	Threshold
Animal Welfare	Production of cosmetic products tested on animals	≥5%
	Production of non-cosmetic products tested on animals	≥5%
	Production or sale of fur products	≥5%
	Intensive farming operations	≥5%
Weapons	Controversial weapons	>0%
	Conventional weapons	≥5%
	Key parts or services for weapons	≥10%
	Aerospace and defense sector (GICS terminology)	>0%
Civilian Firearms	Civilian Firearms	≥5%
Chemicals of concern	Production of pesticides	≥10%
Gambling	Gambling operations or products	≥5%
Pornography	Pornography and adult entertainment services	≥5%
	Pornography, adult entertainment services or facilitating access	≥5%
Tobacco	Production of tobacco	>0%
	Distribution of tobacco	≥5%
	Support to the tobacco industry	≥5%
Coal	Coal Mining	≥0%
Oil & Gas	Unconventional O&G: tar/oil sands, shale oil, shale gas and Arctic drilling	≥0%
	Conventional O&G: Min. % revenue based on natural gas or renewable energy	≤40% *

\* Voir aussi les exceptions à la page 6

## Définitions

- **Armes controversées** : armes dont la production ou la prolifération est réglementée par des traités internationaux (armes à sous-munitions, mines anti-personnelles, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, armes à laser aveuglant, armes incendiaires, armes à fragmentation indétectables). Sont également comprises dans cette catégorie, les armes qui ne sont pas encore réglementées par des traités internationaux, mais qui font l'objet de campagnes de sensibilisation et de discussions au sein des institutions internationales concernant une éventuelle réglementation future (armes à uranium appauvri, armes au phosphore blanc).
- **Armes conventionnelles** : toute arme qui n'est pas controversée. La définition proposée coïncide avec celle des systèmes et plateformes d'armement : produits vendus à des utilisateurs militaires dans le but de tuer, mutiler ou détruire. Les systèmes d'armement comprennent par exemple les munitions (bombes, ogives, projectiles, cartouches, grenades, torpilles, missiles, roquettes, mines,...) et les armes (armes à feu, canons, obusiers, mortiers,...). Les plateformes comprennent les véhicules conçus pour tirer, lancer ou déployer des munitions tels que des chars, des avions (bombardiers,...), des navires de guerre, sous-marins, véhicule d'artillerie, etc.
- **Composants et services essentiels pour les armes** : les composants essentiels comprennent les sous-systèmes des systèmes d'armement (par exemple, si le système est une roquette : le moteur, les ailettes, le fuselage,...) ainsi que les produits essentiels aux systèmes d'armement, tels que les équipements de combat. Les services clés sont les services essentiels aux systèmes d'armement et aux combats, tels que : les services de communication, de test, design ou de simulation de vol.

## Production d'énergie

Les activités controversées sont, comme mentionné dans le tableau ci-dessus, exclues de l'univers d'investissement en fonction de la proportion du chiffre d'affaires issue de ces activités. En plus de ce filtre, la politique d'investissement ESG limite les investissements dans des entreprises impliquées dans la production d'énergie à partir de combustibles fossiles. Ce filtre additionnel se base sur les émissions de CO<sub>2</sub> des entreprises concernées. Les seuils fixés correspondent au scénario de l'Agence Internationale de l'Energie décrit dans son rapport « Perspectives des technologies énergétiques 2017 ».

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Max. gCO <sub>2</sub> /kWh	429	408	393	374	354	335	315

\* Source: International Energy Agency (2017). *Energy Technology Perspectives 2017*. Paris: OECD/IEA.

Arvestar entend de cette manière soutenir l'accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à +2°C par rapport aux niveaux préindustriels (et de préférence à 1,5°C maximum).

Dans le cas où les données sur les émissions de carbone ne sont pas disponibles, les entreprises seront exclues si :

- Plus de 10 % de la production d'électricité provient du charbon
- Plus de 30 % de la production d'électricité provient du pétrole et du gaz
- Plus de 30 % de la production d'électricité provient de l'énergie nucléaire

### Exceptions à la règle d'exclusion concernant le pétrole et le gaz conventionnels ainsi que la production d'électricité

Arvestar encourage une approche pragmatique et considère que dans certains cas, une analyse prospective est préférable à des exclusions strictes. Pour qu'une exception puisse être considérée, les entreprises doivent en premier lieu avoir mis en place un plan de transition énergétique clair. Les cas d'exception sont ensuite examinés sur base d'indicateurs supplémentaires tels que la stratégie de l'entreprise en termes d'alignement avec l'accord de Paris (par exemple l'installation prévue de capacité de production additionnelle basée sur les énergies renouvelables ou les investissements (CAPEX) dans le renouvelable), l'évolution historique de l'intensité des émissions de carbone et la qualité de leur gestion en matière de changement climatique.

Les fonds peuvent investir maximum 5 % de la valeur nette d'inventaire dans :<sup>1</sup>

- Les entreprises des services publics d'électricité dépassant les seuils d'intensité carbone ;
- Les entreprises des services publics d'électricité construisant des installations supplémentaires pour la production d'énergie nucléaire ;
- Les entreprises d'extraction de pétrole et de gaz conventionnels dont la production de pétrole dépasse le seuil de 40 % de la production totale.

---

<sup>1</sup> Le seuil de 5 % comprend les trois exceptions

## 5.2.2 Entreprises controversées

En plus du filtre d'exclusion des activités controversées, la politique d'investissement ESG exclut également les entreprises qui font l'objet de controverses sévères telles que définies par les prestataires de recherche externes :

La méthodologie de Sustainalytics classe les controverses auxquelles les entreprises peuvent être confrontées sur une échelle allant de 1 à 5 (où 5 correspond aux controverses les plus sévères). Les entreprises ayant un score de 5 sont exclues de l'univers d'investissement. Les controverses de niveau 3 ou 4 font l'objet d'un assessment par le Responsible Investment Steering Group (RISG) et sont exclues en cas d'évaluation négative.

L'approche de Vigeo Eiris consiste à analyser les controverses dans 6 domaines : l'environnement, les ressources humaines, le respect des droits de l'Homme, l'engagement social, la conduite responsable et la culture d'entreprise. Lorsque qu'une controverse se produit, les trois paramètres suivants sont pris en compte :

- Sévérité : quelle est la gravité d'une controverse ;
- Réactivité : décrit la réaction et les actions prises par l'entreprise ciblée ;
- Fréquence : mesure le nombre de fois où la controverse s'est produite.

Les critères d'exclusion de l'univers d'investissement sont les suivants :

Sévérité	Réactivité	Fréquence
Critique	Non communicatif	Persistant
Critique	Réactif	Persistant
Critique	Non communicatif	Fréquent

Il est primordial de comprendre les raisons sous-jacentes de la controverse et d'évaluer si d'autres faiblesses, par exemple en matière de bonne gouvernance, pourraient compromettre le développement durable de l'entreprise impliquée.

Plusieurs fournisseurs de données sont utilisés pour la politique d'exclusion ESG : Sustainalytics, MSCI ESG Research, Vigeo Eiris, ISS Ethix, ...

## 5.3 Best-in-class approach

L'approche Best-in-class vise à compléter les filtres d'exclusion par une stratégie qui sélectionne les entreprises ayant la meilleure performance ESG. Les entreprises sont comparées à leurs pairs par type d'industrie sur base d'un modèle de notation ESG des data providers externes. Ce modèle analyse différents paramètres ESG : exposition, politiques en place, systèmes de gestion et performance quantitative et qualitative. Le scoring Best-in-class prend en compte la situation actuelle, les efforts historiques fournis et des indicateurs prévisionnels.

Une analyse interne est effectuée par DPAM dans les cas où des entreprises ne font pas partie du scope des fournisseurs de données externes. Les analyses internes spécialisées sont considérées comme étant plus pertinentes et peuvent donc également infirmer les scores des data providers.



Les 20 % d'entreprises ayant les plus mauvais scores sont exclues de l'univers d'investissement, de sorte que les 80 % d'entreprises ayant les meilleurs scores ESG sont prises en compte.

Les principaux fournisseurs de données pour l'approche Best-in-class sont Sustainalytics et MSCI ESG Research.

## 6 Politique d'engagement et d'exercice de droits de vote

Les investissements en actions négociées sur un marché réglementé situé ou fonctionnant sur le territoire d'un Etat Membre de l'Union Européenne respectent la politique d'engagement décrite ci-après.

Arvestar considère que les initiatives d'engagement sont un outil clé pour créer de l'impact et que ces initiatives contribuent à la réalisation d'objectifs sociétaux globaux, tels que l'accord de Paris sur le climat ou les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les initiatives d'engagement permettent de mieux comprendre le comportement durable de des entreprises et contribuent à la prise de décisions d'investissement bien informées. Un dialogue actif avec les entreprises et les autres parties prenantes améliore la qualité de la recherche fondamentale. Les entreprises qui parviendront à surmonter les défis durables seront celles qui pourront prospérer financièrement et créer de la valeur durable à long terme.

Arvestar considère également qu'une collaboration étroite encourage les entreprises à rendre compte de leurs efforts pour relever les défis ESG et à adopter les meilleures pratiques au sein de leur secteur.

La politique d'engagement d'Arvestar intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance ainsi que la stratégie de développement durable à long terme des émetteurs. La politique prend en considération toutes les parties prenantes des émetteurs concernés : clients, fournisseurs, employés, environnement, actionnaires,...

Prendre en compte les impacts des investissements sur la Société dans son ensemble est essentiel pour la construction d'un portefeuille d'investissement qui promeut des caractéristiques ESG. En pratique, cela revient à identifier les investissements qui ont un impact préjudiciable sur la Société. Les filtres d'exclusion, et en particulier le screening des activités controversées sont un élément important pour assurer que les portefeuilles des Fonds ne sont pas exposés à des activités non éthiques, non responsables et/ou non durables avec toutes les conséquences en termes de risques de réputation et financiers qui en découlent.

L'intégration des aspects ESG dans le processus d'investissement est plus efficace lorsqu'elle s'accompagne d'un dialogue engagé avec les émetteurs. Un dialogue actif régulier avec les entreprises permet en effet d'affiner la recherche fondamentale qui est à la base des décisions d'investissement, ainsi que de partager les best practices et les solutions innovantes face aux défis ESG.

La politique d'engagement est un outil qui permet de mieux cerner les risques ESG auxquels les entreprises sont confrontées, de défendre des valeurs et bonnes pratiques, d'identifier des opportunités et ce faisant, d'encourager les émetteurs à adopter une gestion plus durable.

Arvestar adopte et intègre la politique d'engagement la politique d'engagement de DPAM. Cette politique (Engagement Policy) est disponible sur le website de DPAM via le lien suivant : <https://funds.degroofpetercam.com/responsible-investment.html>

Au-delà d'être un outil pour le processus d'investissement, l'engagement est un pilier important de la responsabilité actionnariale des Fonds. Il peut être à l'origine des instructions de votes fournies lors des assemblées générales d'actionnaires, conformément à la politique de vote qui défend notamment les meilleures pratiques de bonne gouvernance. Adopter une politique de vote responsable et participer aux assemblées générales d'actionnaires fait en effet partie intégrante des responsabilités d'Arvestar.

La politique de vote en vigueur décrit les valeurs et les principes de bonne gouvernance défendus pour les Fonds en tant qu'actionnaires dont : la protection de l'environnement, les défis sociaux, et la bonne gouvernance au sens large du terme.

Arvestar a adopté la politique de vote de DPAM à qui l'exercice des droits de vote a été délégué dans le cadre de de la délégation de la gestion de portefeuille. La politique de vote de DPAM (qui inclut donc les Fonds Arvestar dans son champ d'application) décrit la manière dont les droits de vote liés aux actions détenues par les Fonds sont exercés. La politique de vote (Voting Policy) de DPAM, qui fournit de plus amples informations à ce sujet, est disponible sur le site internet de DPAM via le lien suivant : <https://funds.degroofpetercam.com/responsible-investment.html>

Des informations concernant la manière dont la politique d'engagement a été implémentée seront publiées annuellement sur le site internet d'Arvestar, en ce compris : une information générale sur le comportement de vote, les statistiques de vote et une explication sur les votes les plus importants. Pour ce faire, Arvestar fera référence aux rapports d'activité de vote et d'engagement publiés annuellement sur le site internet de DPAM et sont disponibles via le lien suivant : <https://funds.degroofpetercam.com/responsible-investment.html>